

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 059/2026

Objet : Délégation de fonctions à Madame Christelle André, 6^{ème} adjointe au Maire en charge du logement et de l'action sociale

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints,

Considérant que Madame Christelle André a été élue 6^{ème} adjointe au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des affaires de la commune de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de la 6^{ème} adjointe au Maire, Madame Christelle André.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Christelle André, 6^{ème} adjointe au Maire est chargée du logement et de l'action sociale.

SPECIMEN SIGNATURE :



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis, le 27 mars 2026



Yahaya SOUKOUNA
Maire de Fleury-Mérogis